

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 481 879

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 81 04177**

(54) Guidon perfectionné, notamment pour tondeuses à gazon.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 01 D 73/00, 35/00.

(22) Date de dépôt..... 3 mars 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : *Italie, 7 mars 1980, n° 28917 B/80.*

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 46 du 13-11-1981.

(71) Déposant : BEDOGNI & C. SRL, résidant en Italie.

(72) Invention de : Rino Bedogni.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Bugnion Associés,
116, bd Haussmann, 75008 Paris.

La présente invention concerne un guidon perfectionné, notamment pour tondeuses à gazon.

Sur les tondeuses actuellement connues le guidon est muni de deux tiges, disposées symétriquement par rapport à un plan médian longitudinal de la machine, et qui relient la poignée du guidon à la machine. Une telle conformation et disposition du guidon rend l'opération de déplacement du récipient pour l'herbe tondu, opération qui est effectuée très fréquemment, assez peu commode.

L'un des buts de la présente invention est d'éliminer l'inconvénient décrit ci-dessus en fournissant un guidon perfectionné dont la configuration et la disposition permettent une facile opération de déplacement du récipient pour l'herbe tondu.

Un autre but de la présente invention est de fournir un guidon perfectionné qui présente un aspect esthétique agréable.

Un autre but encore de la présente invention est de fournir un guidon perfectionné qui présente un encombrement limité en cas de transport de la tondeuse par exemple dans le coffre à bagages d'une voiture.

Ces buts et d'autres encore sont atteints par le guidon en question qui se caractérise par le fait que les tiges d'assemblage de la poignée du guidon à la tondeuse à gazon sont disposées, tout au moins dans une zone centrale, du même côté par rapport à un plan médian longitudinal de la machine.

D'autres caractéristiques et avantages de cette invention ressortiront plus clairement de la description détaillée qui suit d'une forme préférée mais non exclusive de réalisation du guidon en objet, illustré à simple titre d'exemple et non limitatif en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 montre, en perspective, une tondeuse à gazon à laquelle est appliquée le guidon en objet.
- la figure 2 montre en perspective, une tondeuse avec guidon traditionnel.
- les figures 3 et 4 montrent, respectivement, une vue de face

et une vue de côté du guidon en question.

Dans les guidons de type connu (figure 2) les tiges 8 et 9 sont disposées symétriquement par rapport à un plan médian longitudinal de la tondeuse.

5 Dans le guidon en question les tiges 1 et 2 qui relient la poignée 3 à la tondeuse 4 présentent respectivement les zones centrales 1a et 2a disposées du même côté c'est à dire de façon asymétrique par rapport audit plan médian.

La première tige 1 dont l'extrémité 1a est reliée à la machine 4, se développe essentiellement parallèle au susdit plan médian et est légèrement inclinée par rapport à la verticale. La deuxième tige 2 est reliée à la machine 4 à une extrémité 2e, en un point symétrique, par rapport au point d'assemblage de la tige 1 à la machine. La deuxième tige 2 présente une partie 2b disposée à peu près perpendiculairement audit plan médian et qui se développe de cette extrémité reliée à la machine 4 jusqu'à proximité de la première tige 1 ; la première partie 2b est disposée près de la machine 4. La deuxième tige présente en outre une deuxième partie qui correspond à la zone centrale 2a qui se développe parallèlement et presque en contact avec la première tige ; cette deuxième partie est égale comme longueur environ à la longueur du récipient 5 pour l'herbe tondue. La deuxième tige comprend en outre une troisième partie 2c qui se développe vers une direction inclinée et essentiellement coplanaire avec la première tige et de façon que ses extrémités se trouvent de côtés opposés par rapport audit plan médian.

30 Le guidon comprend en outre une poignée 3 disposée à peu près perpendiculaire audit plan médian, qui se développe, en les reliant, entre les extrémités supérieures des tiges 1 et 2.

Une telle conformation des tiges réalise un vaste espace vide, au-dessus du récipient 5, qui permet le déplacement très facile du récipient même, ce qui n'était pas aussi facile avec les tiges de type connu conformé comme sur la figure 2.

En plus de cela, la disposition des extrémités le et 2e des tiges permet d'exercer une poussée équilibrée sur la machine 4 comme il advenait d'ailleurs avec les tiges de type connu.

La conformation du guidon illustré sur les figures 1, 3 et 4, est obtenue au moyen d'un premier élément tubulaire qui réalise les parties le et la de la première tige un second élément tubulaire qui réalise les parties 2e, 2b et 2a de la deuxième tige et un troisième élément tubulaire qui réalise la partie lb de la première tige, la partie 2c de la deuxième tige et la poignée 3. Pour relier les éléments décrits ci-dessus, de façon à réaliser un guidon complet, des moyens d'assemblage sont prévus, qui dans la solution illustrée sont représentés ; ce sont des goupilles en tôle 10 façonnées selon la surface externe des éléments tubulaires, qui sont serrées sur les éléments tubulaires au moyen de boulons 12 qui s'enfilent dans les trous appropriés faits sur les éléments tubulaires mêmes. Une deuxième poignée 14 est articulée sur la poignée 3 et est reliée, au moyen d'un câble, à un dispositif de sécurité prévu sur la machine, qui arrête le mouvement de la machine même, si les deux poignées ne sont pas empoignées et serrées entre elles.

Evidemment de nombreuses modifications de caractère pratique pourront être apportées à la présente invention comme par exemple la partie centrale asymétrique pourra être réalisée avec un seul élément et le troisième élément tubulaire pourra prendre des contours différents, sans s'écartez cependant des principes de base de cette invention tels qu'ils sont énoncés dans les revendications qui suivent.

REVENDICATIONS

1. Guidon perfectionné, notamment pour tondeuses à gazon, caractérisé par le fait que les tiges 1 et 2 d'assemblage de la poignée 3 du guidon à la tondeuse sont disposées, tout au moins dans une zone centrale, du même côté par rapport à un plan médian longitudinal de la machine.

2. Guidon selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'il comprend : une première tige 1 qui se développe essentiellement parallèle audit plan médian et légèrement inclinée par rapport à la verticale ; une deuxième tige 2 qui présente une extrémité 2a reliée à ladite machine en un point symétrique, par rapport audit plan médian, au point d'assemblage de la première tige, une première partie 2b disposée à peu près perpendiculairement audit plan et qui se développe de ladite extrémité reliée à la machine jusqu'à proximité de ladite première tige, une deuxième partie 2a qui se développe parallèlement et presque en contact avec ladite première tige, de longueur égale environ à la longueur du récipient pour l'herbe tondue de ladite machine, une troisième partie 2c qui se développe le long d'une direction inclinée et essentiellement coplanaire avec ladite première tige, disposée de façon que ses extrémités se trouvent de côtés opposés par rapport audit plan médian ; une poignée 3 disposée à peu près perpendiculairement audit plan médian et qui se développe, en les reliant, entre les extrémités supérieures des dites tiges.

3. Guidon selon les revendications 1 et 2, caractérisé par le fait qu'il comprend : un premier élément tubulaire qui réalise une première partie inférieure de ladite première tige ; un deuxième élément tubulaire qui réalise ladite extrémité reliée à la machine, ladite première partie et ladite deuxième partie de ladite deuxième tige ; un troisième élément tubulaire qui réalise une deuxième partie supérieure 1b de ladite première tige, ladite troisième partie de la deuxième tige et ladite poignée ; étant prévus des moyens d'assemblage aptes à relier

entre eux lesdits éléments tubulaires de façon à réaliser
le dit guidon.

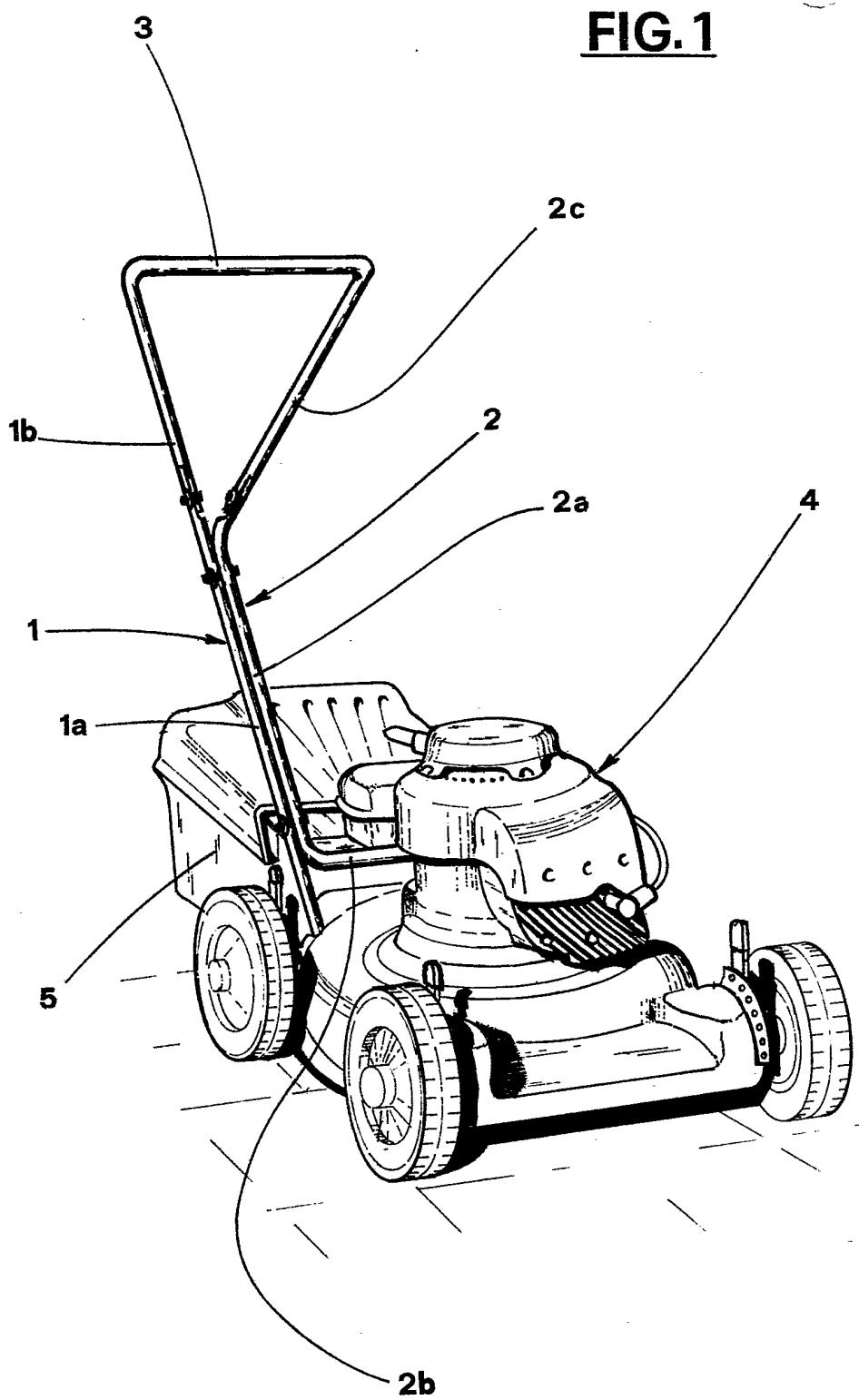
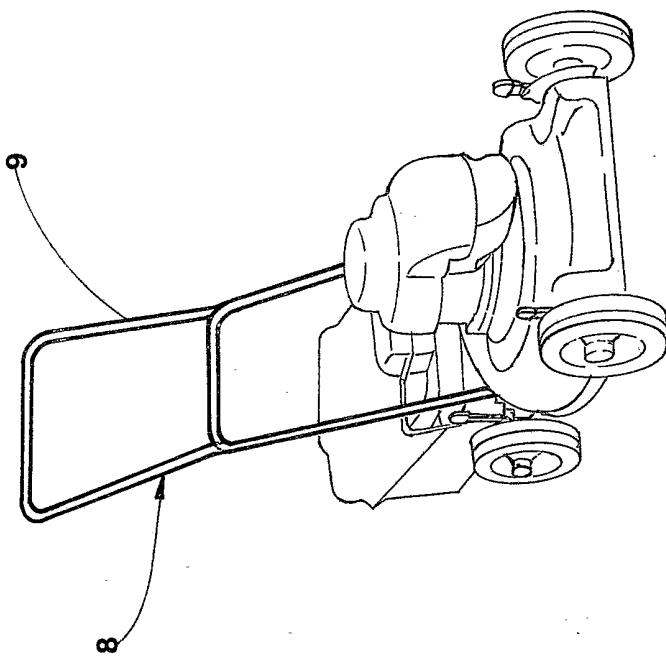
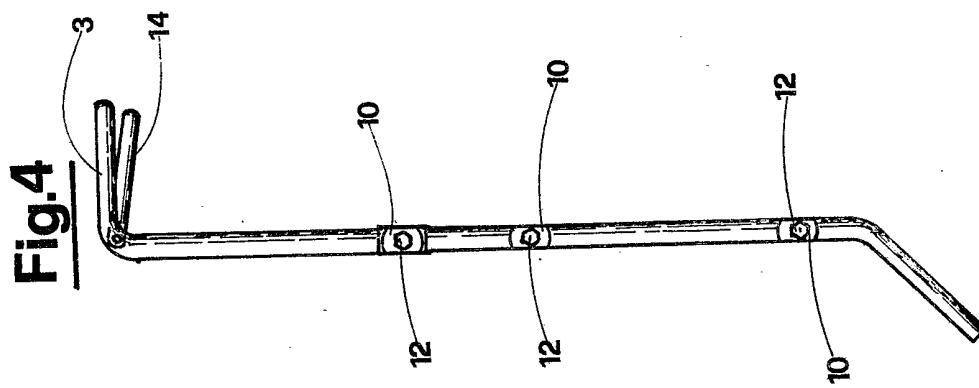
FIG. 1

Fig. 2Fig. 4Fig. 3